

Le présent mail vaut convocation.

Madame, Monsieur

Nous avons bien pris en compte la réservation à l'examen pratique du permis de conduire pour la catégorie B, le **mardi 18 février 2025 à 08:30** avec le numéro **NEPH 240650400224** sur le centre **SAINT-LO B** à l'adresse **PARKING AU PIED DE LA DDTM 477 BD DE LA DOLLEE 50000 SAINT-LO**, réalisée par l'auto-école **ECOLE DE CONDUITE FOUCHARD** en votre nom.

Merci de vous présenter 30 min avant le début de l'épreuve.

Nous vous rappelons les éléments à vérifier le jour de l'examen :

- Votre accompagnateur sera un représentant de votre école de conduite.
- Vous présenterez un titre d'identité en cours de validité : Carte nationale d'identité, Passeport ou Titre de séjour (Liste complète : [arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire](#)).
- Vous présenterez votre permis de conduire original si vous avez obtenu une autre catégorie depuis moins de 5 ans afin de bénéficier d'une dispense d'examen théorique général.
- Les candidats en conduite accompagnée (AAC) ont **l'obligation** de présenter à l'inspecteur leur attestation de fin de formation initiale.

Attention :

L'absence ou la non-validité d'un des documents exigés ci-dessus entraîne le report de l'examen à une date ultérieure.

Si besoin, vous avez la possibilité d'annuler votre réservation en demandant à votre auto-école disposant du mandat associé de le faire.

Si l'annulation est effectuée 6 jours avant la date prévue, vous pourrez demander à votre auto-école de vous inscrire sur un autre créneau disponible sans délai de présentation.

Si l'annulation est effectuée à 6 jours et moins de la date prévue, un délai de présentation de 30 jours à partir de la date de réservation annulée, vous sera appliqué.

Pour toute autre information, vous pouvez consulter [notre aide en ligne](#).

Avec l'inspecteur, aucune agression (physique et/ou verbale) ne sera tolérée :

Pour rappel, en cas d'agression d'un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, les sanctions encourues peuvent aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

Résultat de votre examen :

Le lendemain de votre examen, vous avez la possibilité de [consulter votre résultat](#). En cas de réussite, vous devrez solliciter par vous-même la fabrication de votre permis de conduire sur le site de [l'ANTS](#).

CHARTRE DE BONNE CONDUITE À L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

Préambule

La courtoisie, le respect de l'autre et la maîtrise de soi sont des éléments fondamentaux, au même titre que l'application des règles du code de la route. Ces valeurs sont essentielles pour garantir la sécurité de tous, candidats, inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et autres usagers de la route.

L'inspecteur est un représentant de l'État, expert formé et qualifié, chargé de s'assurer que je suis capable de respecter ces principes de bonne conduite. En acceptant cette convocation à passer l'examen pratique du permis de conduire, **je m'engage à respecter les règles, les autres usagers et l'inspecteur.**

Engagements

En acceptant cette convocation, je certifie respecter les engagements suivants :

- **je suis ponctuel et je me présente à l'examen avec l'ensemble des documents requis ;**
- **je suis poli et respectueux envers l'inspecteur du permis de conduire en toutes circonstances ;**
- **je suis attentif aux instructions de l'inspecteur et je les exécute avec soin ;**
- **je suis positif et je reste calme, même en cas d'erreur ;**
- **je salue l'inspecteur à la fin de l'examen.**

Conseils

Pour vous aider à respecter ces engagements, voici quelques conseils:

- **entraînez-vous à conduire de manière responsable et sûre ;**
- **présentez-vous uniquement si votre formateur estime que vous êtes prêt.**

Sanctions

En cas d'**insultes, gestes, menaces ou violences** à l'égard de l'inspecteur, je m'expose à des sanctions pouvant aller de l'interdiction de se présenter à l'examen jusqu'à de lourdes peines pénales (amende, emprisonnement).

Conclusion

En adoptant un comportement responsable et respectueux, je démontre que je suis capable de conduire en sécurité et je me donne les meilleures chances de réussir à l'examen.